AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-11-79189634

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

ANNEXE "SPECIAL PEPINIERES" AU BULLETIN N° 137

NOTE TECHNIQUE SUR LE DESHERBAGE CHIMIQUE DES PEPINIERES

Au cours des contrôles phytosanitaires de nombreux pépiniéristes ont souhaité obtenir des renseignements concernant le désherbage des pépinières ; l'objet de cette note est donc de répondre à ces préoccupations.

I.- BUTS DU DESHERBAGE

- Eliminer la concurrence entre les plantes cultivées et les adventices vis-à-vis des éléments fertilisants.
- Détruire des foyers de maladies, d'insectes, d'acariens, ou de nématodes pour lesquels les adventices servent souvent de relais.

II.- INTERET DU DESHERBAGE CHIMIQUE

- Intérêt économique : limitation des besoins en main-d'oeuvre.
- Intérêt technique : les passages répétés de fraise provoquent la formation d'une "semelle" favorisant la stagnation des eaux et l'asphyxie des racines. Le travail mécanique risque également de sectionner les racines superficielles et d'affaiblir les jeunes plants, tout en multipliant les boutures d'adventices (liseron, chiendent...).

III.- CHOIX ET UTILISATION DES HERBICIDES

Le choix et l'utilisation des herbicides dépendent des principaux facteurs suivants :

- sensibilité de la plante cultivée aux herbicides ;
- nature de la flore adventice à détruire ;
- stade de la culture (pré-semis ou post-semis, pré-levée ou post-levée, végétaux en place...);
- mode d'action des herbicides : certains sont absorbés par les racines, d'autres par les racines et par les feuilles, et d'autres enfin agissent par contact ;
- type de sol : pour les herbicides absorbés par les racines, il convient en général d'augmenter la dose de matière active (M.A.) en sol lourd (argileux ou humifère) et de la diminuer en sol léger (sableux) ;
- état du sol : il doit être bien préparé, exempt de grosses mottes et humide ;
- conditions climatiques : la température et l'humidité sont des éléments qui conditionnent l'efficacité et la sélectivité d'un herbicide.

IV.- HERBICIDES UTILISABLES POUR LE DESHERBAGE DES PEPINIERES (Voir tableau)

A - Herbicides applicables avant le semis ou la plantation

- Désinfection du sol avec un produit polyvalent agissant contre la fonte des semis, les nématodes, les insectes et les adventices (vapeur - dazomet - métam-sodium - bromure de méthyle), le prix de revient de ce traitement est élevé.

- Sur des adventices bien développées, en pleine végétation, six semaines avant le semis ou la plantation : aminotriazole + thiocyanate d'ammonium (5000 g de M.A./ha).

DIRECTEUR-GERANT P. JOURNET.

P34

- Diquat et paraquat : herbicides de contact non sélectifs (600 à 800 g/ha de M.A.).

- Glyphosate (de 1080 à 4320 g/ha de M.A.) : herbicide de contact et systémique, non rémanent qui permet la destruction des vivaces en végétation active : il convient de ne pas travailler le sol pendant les 3 ou 4 semaines qui suivent son application.

B - Herbicides applicables sur le semis

- Néburon : 3000 g de M.A./ha à appliquer sur un sol propre et humide, juste après le semis. Sa persistance d'action est moyenne (3 mois).

- Huiles de pétrole : 500 à 600 l/ha : employées après la levée des adventices, avant la germination des semis (résineux sauf thuyas) elles ne sont plus guère utilisées actuellement.

- Simazine : (0,5 à 1 kg de M.A./ha) pour des semis d'un an, après la levée sur sol propre et humide, elle agit par absorption racinaire.

C - Herbicides utilisables sur plants repiqués

- Simazine : sa rémanence est bonne.
- Trifluraline : 1500 g de M.A./ha avant le repiquage, ce produit doit être immédiatement incorporé au sol après pulvérisation.

- Néburon : (voir ci-dessus) : si le traitement est fait après le débourrement il faut éviter d'atteindre le feuillage.
- Propyzamide : 1500 g de M.A./ha : après le repiquage et avant le débourrement ; ce produit est surtout actif contre les graminées.
- Dichlobénil et chlortiamide : 4500 g de M.A./ha

Il s'agit de granulés à épandre sur le sol en évitant de toucher les plants qui doivent être en place depuis plus de 4 mois, en période de repos végétatif (février) sur certains résineux et feuillus, sur un sol propre de préférence.

- Diquat et paraquat : ils s'appliquent en traitement dirigé avec des caches (binage chimique).

D - Herbicides susceptibles d'être utilisés pour le désherbage des pépinières bien que n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation de vente pour cet usage

- Asulame : il permet de détruire notamment les rumex (oseilles) et les fougères.

- Méthabenzthiazuron : il présente une bonne sélectivité à l'égard des résineux.

- Chloroxuron : il peut être utilisé pour le désherbage des cultures hors sol (godets, conteneurs).

- Phyto-hormones : (2-4-D - M.C.P.A.)

Il est important de choisir l'herbicide en fonction de la sensibilité de la culture à traiter et de la nature de la flore à détruire (voir tableau). De toute façon, il est indispensable de respecter scrupuleusement les indications données par le fabricant.

A titre d'information, nous signalons la parution récente d'une brochure technique concernant le "désherbage des pépinières" éditée par l'I.T.I.H. 12, rue de Paris - 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE.

Clermont-Ferrand, le 15 Novembre 1979.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire par intérim,
A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

TABLEAU DE SENSIBILITE DES PLANTS DE PEPINIERE

R = Résistant
S = Sensible
MS = Moyennement Sensible

	SIMAZINE	NEBURON	DICHLOBENIL	PROPYZAMIDE	TRIFLURALINE	AMINOTRIAZOLE PHYTOTOXIQUE SI LE TRAITEMENT EST FAIT EN PLEIN	HUILES de PETROLE	METHABENZ-THIAZURON	ASULAME PHYTOTOXIQUE A NE PAS UTILISER SUR PEPINIERE EN PLACE	PHYTO HORMONES
ABIES	R	R	S	R	R		R			MS
CEDRE	R	R	S	R	R					
CYPRES	R	R	R	R	R					
DOUGLAS	R	R		R	R		MS	R		MS
EPICEAS	R	R		R	R		R	R		MS
MELEZE	MS	S			R		MS	R		S
PIN	MS	R	R	R	R		R	R		MS
THUYA	R	R	R	R	R		S	R		
FRUITIER à PEPINS	R				R			S		S
FRUITIER à NOYAUX	S	S			S			S		S
AULNE	R				R		S	S		S
BERBERIS	R	R	R	R	R			S		S
BOULEAU	S	R		R	R		S	S		S
CASSIS-GROSEILLIER	R		R	R				S		S
CHATAIGNIER	R	R			R			S		S
CHENE	R	R		R	R			S		S
CORNOUILLER	S			R	R			S		S
COTONEASTER	S	S	R	R	R			S		S
ERABLE	MS	MS		R	R			S		S
HETRE	R	R		R	R			S		S
LAURIER-PALME	MS		R	R	R			S		S
LILAS	S							S		S
NOYER-NOISETIER	R	R			R			S		S
PEUPLIER		S	R	R	R			S		S
ROSIER	R	R		R	R			S		S
SPIREE	S	R			R			S		S
TAMARIS	R	R			R			S		S
TILLEUL	MS			R	R			S		S
TROENE	S	R		R	R			S		S

TABLEAU DE SENSIBILITE DES ADVENTICES

R = Résistant
S = Sensible
MS = Moyennement Sensible

	SIMAZINE	NEBURON	DICHLOBENIL	PROPYZAMIDE	TRIFLURALINE	AMINOTRIAZOLE	HUILES de PETROLE	METHABENZ-THIAZURON	ASULAME	PHYTO-HORMONES
CAPSELLE	S	S	MS	MS	R	S	S	MS		S
CARDAMINE	S			R	R					S
CHARDON	R	R	S	R	R	S	R	R	MS	S
CHENOPODE	S	S	S	R	S	S	S		R	S
CHIENDENT	R	R		S	R	S		R		R
COQUELICOT	MS	S	MS	R	S	S	MS	S		S
EPILOBE	S	R	MS							S
FUMETERRE	MS	R	R	R	MS		R		R	S
LAITERON	S	S	MS	R	R	S	R	S		S
LAMIER	S	S	S		S	S	S		R	S
MILLEPERTUIS	R		R	R				R		
MORELLE NOIRE		R		MS	R	S				S
MOURON ROUGE	S		S	R		S		S		S
MOURON des OISEAUX	S	S	MS	MS	S	S	S	MS	R	S
MOUTARDE	S	S	MS	R	R	S		MS		S
ORTIE	R	MS		R	R	MS				S
OSEILLE (grande)	MS	MS	MS	R	R	S			S	S
OSEILLE (petite)	R	S	MS	R	R	S	MS	R	S	S
PLANTAIN	S		S	R	S	S		S		S
PATURIN	MS	R	S	S	S	S		MS	MS	R
PRELE	R		S		R	S	MS			S
RENOUEE LISERON	MS	S	MS	MS	S	S	S	MS	R	S
RENOUEE DES OISEAUX	MS	MS	MS	S	S	S	S	MS	R	S
RENOUEE PERSICAIRE	S	R	S	MS	S	S	S	MS	R	S
SENECON	S	R	MS	R	R	S	R	MS		S
VERONIQUE	MS	R	S	R	S	S	S	R	R	S
VESCE	MS	R	MS	R	S	S		R	R	S
VULPIN	S	S	S	S	S	S		S		R
MATRICAIRE	S	S	MS	R	R	S	MS	S		S